



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture  
Direction de la citoyenneté  
et des collectivités locales**

**Arrêté n° DCL-BCBFL-21- 41 portant attribution d'une subvention  
au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)  
pour l'exercice 2021**

Le préfet du Calvados,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

**Vu** le code général des collectivités locales, notamment les articles L.2334-32 à L.2334-39, R.2334-19 à R.2334-31-1 et R.2334-32 à R.2334-35 ;

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L.221-2 ;

**Vu** l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, portant création de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et définissant ses modalités de gestion et d'attribution ;

**Vu** la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, notamment son article 83 ;

**Vu** l'instruction ministérielle du 02 février 2021 relative à la composition et règles d'emploi des dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2021 ;

**Vu** les catégories d'opérations éligibles et les taux de subvention fixés, pour l'exercice 2021, par la commission des élus prévue à l'article L.2334-37 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les dossiers de demandes de financement présentés par les collectivités territoriales du Calvados ;

**Sur proposition du sous-préfet de Lisieux ,**

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**: Il est attribué à la commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR une subvention d'un montant prévisionnel de 67 221,91 € pour l'opération «Construction d'une 5<sup>ème</sup> classe». Le montant de la subvention est calculé par l'application d'un taux de subvention de 30 % à l'assiette de travaux subventionnés d'un montant de 224 073,04 €.

**Article 2**: La subvention évoquée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté est imputée au budget de l'Etat sur le programme 119 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » - Action 01 « Soutien aux projets des communes et groupements de communes » - Sous-action 06 « Dotation d'équipement des territoires ruraux ».



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

Liberté  
Egalité  
Fraternité

Reçu en mairie le :

12 AVR. 2021

Conneville-sur-Honfleur

**Préfecture  
Direction de la citoyenneté  
et des collectivités locales**

Caen, le 15 MARS 2021

*Jher* Monsieur le maire,

J'ai le plaisir de vous informer que je vous ai accordé une subvention de 67 221,91 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), soit un taux de 30 % de la dépense prévisionnelle subventionnable pour le financement de l'opération « Construction d'une 5ème classe ».

Cette attribution traduit l'engagement concret de l'Etat en faveur de votre établissement, pour soutenir l'investissement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Afin d'obtenir un effet significatif sur l'investissement public et sur l'activité des entreprises et sur l'emploi, dans cette période de relance économique, il importe que ces crédits soient consommés sans tarder. Je vous invite à me faire parvenir dans les meilleurs délais vos demandes de paiement, accompagnées des factures acquittées à l'aide des imprimés que vous retrouverez sur le site de la préfecture.

L'article 3 du présent arrêté précise que le montant définitif qui vous sera versé n'est pas forfaitaire. En effet, il sera calculé par application du taux de subvention figurant dans l'arrêté attributif au montant de la dépense réelle, plafonnée au montant de la dépense prévisionnelle.

Enfin, je vous remercie de bien vouloir afficher de manière visible et permanente, pendant la réalisation de l'opération et à son issue, les financements obtenus et notamment la participation de l'État, par la mention suivante "Opération soutenue par l'Etat - Dotation d'équipement des territoires ruraux" et l'apposition de la charte graphique de l'État que vous trouverez sur le site de la préfecture, rubrique Finances locales : <http://www.calvados.gouv.fr/finances-locales-r1199.html>

Je vous prie de croire, Monsieur le maire, à l'assurance de mes salutations les meilleures *et très cordiales*

Le préfet,

Philippe COURT

Monsieur Christian MINOT  
Maire de GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR  
3 rue du nouveau monde  
14600 GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR

*copie à Monsieur le sous-préfet de Lisieux*

Bureau du contrôle budgétaire et des finances locales  
rue Daniel Huet  
14038 CAEN Cedex 09  
Tél : 02 31 30 64 00

Mél : [pref-bcbfl@calvados.gouv.fr](mailto:pref-bcbfl@calvados.gouv.fr)

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur le site internet de la préfecture : [www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr)